



Les politiques scolaires à la Réunion : le tournant des années soixante

Évelyne Combeau-Mari

► **To cite this version:**

Évelyne Combeau-Mari. Les politiques scolaires à la Réunion : le tournant des années soixante. Expressions, Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) Réunion, 1995, pp.77-108. hal-02403805

HAL Id: hal-02403805

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02403805>

Submitted on 11 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES POLITIQUES SCOLAIRES À LA RÉUNION : LE TOURNANT DES ANNÉES SOIXANTE

Évelyne COMBEAU-MARI
Université de la Réunion

Dans sa dernière publication, *Le Système éducatif en chiffres*¹, le Rectorat de La Réunion établit le bilan de fonctionnement pour l'année scolaire 1993-1994. Quelques chiffres éclairent la réalité du système scolaire sur notre département.

Tableau n° 1 : **Taux de scolarisation 1993-1994** (public + privé, %)

	Réunion	Métropole
2 ans	13,22	35,20
3 ans	98,68	99,10
4 ans	100,00	100,00
5 ans	100,00	100,00
16-19 ans en second degré	60,70	62,60
16-19 ans scolarisés	69,70	75,50

L'information dans ce tableau est à saisir dans les limites d'âge de la scolarisation : la Réunion accuse un net retard par rapport à la métropole pour la préscolarisation : 2 ans (13,22 % de scolarisés pour 35,20 % sur l'Hexagone) ; de même, la scolarisation au delà de seize ans (limite d'âge pour la scolarité obligatoire) est apparemment plus fréquente en France métropolitaine qu'à la Réunion².

1. *Le Système éducatif en chiffres*, Rectorat de la Réunion, juin 1994.

2. Se reporter aux chiffres en gras dans le tableau.

Tableau n° 2 :
Tableau comparatif Métropole / Réunion des résultats scolaires
 (1993-1994, %)

	Réunion	Métropole
Retard de deux ans et plus en sixième	14,70	7,10
Probabilité pour un élève de CM2 :		
- d'arriver en troisième	91,40	92,10
- d'arriver en terminale	49,70	65,00
Sorties du second degré sans qualification :		
- niveau VI (sort du 1 ^{er} cycle du second degré)	10,80	7,10
- niveau V bis (sort de 3 ^e ou avant CAP et BEP)	11,30	9,70
Taux d'accès au niveau IV (terminale de lycée)	46,40	62,70

Quelques éléments sont éloquentes :

- La proportion d'élèves en retard scolaire de deux ans et plus en classe de sixième varie du simple (pour la Métropole : 7,10 %) au double (Réunion : 14,70 %).

- La probabilité pour un élève de la Réunion d'arriver en terminale s'élève à 49,70 % pour 65,00 % en Métropole. Seuls 46,40 % d'une classe d'âge atteignent le niveau « baccalauréat » sur notre département, pour 62,70 % en Métropole.

- Enfin, 22,10 % des jeunes Réunionnais sortent du second degré sans qualification pour 16,80 % en Métropole.

Ces quelques données quantitatives relatives à la fréquentation et aux résultats scolaires suffisent à exprimer l'importance de l'échec scolaire à la Réunion. Bien qu'un effort notable ait été consenti ces dernières années, assorti d'une réelle progression, une comparaison départementale mettrait en relief les difficultés de notre département au sein du système éducatif français.

Ce problème aigu invite à s'interroger. Comment comprendre et analyser la situation scolaire aujourd'hui sans se tourner vers un passé, une histoire encore récente, celle des années cinquante et soixante ? Les premiers éléments de réponse semblent, à l'évidence, provenir du statut original de notre département, département d'outre-mer depuis 1946³ encore marqué par son passé de colonie et le poids des retards accumulés en matière d'éducation, certes, mais aussi sur le terrain de l'économie ou de la politique sanitaire et

3. Loi n°46-451 du 19 mars 1946 parue au *Journal officiel* le 20 mars 1946.

sociale.

Il y a là un lourd passif qu'il convient de prendre en compte pour appréhender avec discernement le système éducatif réunionnais actuel.

L'état de la recherche sur la question de l'histoire de l'enseignement à la Réunion est assez succinct. L'étude de l'enseignement à la Réunion est abordée dans l'article de Guy Lombard, « L'enseignement à la Réunion : pistes de recherche », paru dans les *Actes de la table ronde de l'AHIOI* (Saint-Denis, 1982, pages 363 à 373).

Cet article, à la fois, dégage des pistes de recherche sur l'enseignement aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles à la Réunion et oriente sur les liasses à consulter aux archives départementales. L'auteur met en relief la richesse des sources et insiste aussi sur l'étendue du travail. Trop peu d'études se sont véritablement consacrées à cette question.

Dans son histoire abrégée, P. Ève⁴ situe bien les travaux dans ce domaine au travers de son avertissement en première page :

« Pour embrasser cette question dans sa globalité, deux milliers de pages ne suffiraient pas. Cette étude étant réalisée dans le cadre d'une exposition, laquelle ne permet pas de longs commentaires, tout un chacun comprendra aisément qu'il ne s'agit ici que d'une présentation sommaire. [...] Maints auteurs ont déjà défriché ce terrain. Parmi eux, ceux qui ont réalisé les travaux les plus conséquents sont : B. Antoine (1879), J. Barassin (1989), L. Crivelli (1864), Dufour Brunet (1884), G. Lombard (1982), H. Mondon (1945), F. Payet (1930), C. Prudhomme (1984), C. Wanquet (1982). »

Il faut cependant mentionner que cette bibliographie porte de manière prioritaire sur l'analyse de l'enseignement à la Réunion aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Les travaux concernant le XX^{ème} sont rares. Les seules références sur l'enseignement après la départementalisation (1946) se centrent sur le problème essentiel de la scolarisation de l'enfant créolophone. Cette étude des politiques scolaires au XX^{ème} siècle reste à faire.

La départementalisation et ses conséquences méritent une attention particulière dans le domaine des politiques scolaires. Les années 60 ne constituent-elles pas à la Réunion le vrai tournant de la scolarisation et le véritable accès à la départementalisation en matière scolaire avec quinze ans de retard, voire plus sur la date officielle ?

Comment sont ressentis, dans cette île lointaine, les effets majeurs de la

4. Prosper Ève, *Histoire abrégée de l'enseignement à La Réunion*, Comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement, Région Réunion, 1990.

réforme scolaire⁵ de la Vème République?

Pour mener à bien cette recherche, nous disposons aux archives départementales⁶ de nombreux documents en provenance du vice-rectorat⁷ :

- des circulaires et notes de service du vice-rectorat.
- de nombreux éléments de correspondance : « courriers arrivée et départ » ; à l'échelon local : avec la préfecture, les établissements scolaires, les inspections primaires, etc. ; des échanges avec la Métropole : textes officiels, orientations nationales...
- les bulletins départementaux de l'enseignement, consultés sur place au rectorat.

Ce sont les bulletins annuels départementaux de l'enseignement qui rendent compte du maximum d'informations, mais surtout du suivi et des évolutions d'une année sur l'autre. Nous avons consulté de manière quasi exhaustive les bulletins départementaux de l'année scolaire 1948-1949 à l'année scolaire 1962-1963 (de 1963 à 1966, certains bulletins manquent).

Au sein des bulletins départementaux de l'enseignement, nous utilisons de nombreuses données quantitatives. Le tri, le prélèvement, le suivi, les recoupements de données souvent éparses permettent de synthétiser dans un même tableau l'évolution d'un paramètre (exemple : les effectifs scolaires). Mais il importe surtout de « faire parler » ces tableaux en croisant les variables (exemple : effectifs et personnels) et en dégagant une dynamique évolutive. Les tableaux sont transformés en graphiques pour faciliter la lecture de ces données chiffrées⁸ souvent fastidieuses.

Dans cet ensemble, nous retenons certains éléments pertinents pour l'analyse d'une politique scolaire et de son évolution :

- des indicateurs relatifs aux élèves : effectifs ;
- des indicateurs relatifs aux écoles et aux classes ;
- des indicateurs relatifs aux enseignants : effectifs, niveau de compétences ;
- des indicateurs relatifs aux résultats scolaires au regard des examens.

Nous aborderons chacun de ces aspects successivement.

5. Décret n°59-57 du 6 janvier 1959. Réforme de l'enseignement public.

6. À condition que l'autorisation des trente ans soit levée.

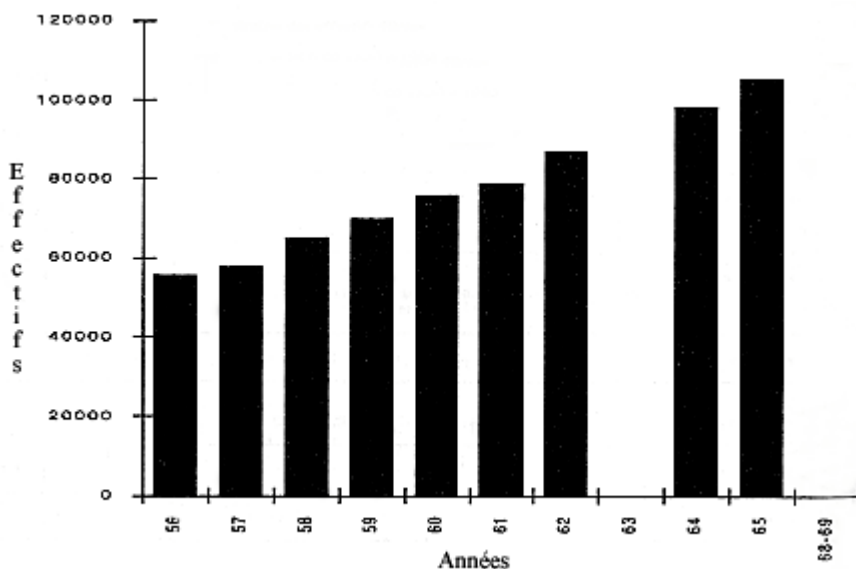
7. Dans les années 60, le « vice-rectorat » de la Réunion dépend du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille.

8. Ces données ne sont pas toujours exhaustives. Certains chiffres manquent.

A. Les élèves

L'ensemble des données chiffrées utilisables est réuni dans un tableau récapitulatif (n° 3, page suivante). Un graphique permet de se représenter l'évolution des effectifs-élèves du premier degré sur presque 10 ans.

Graphique n°1:
Évolution des effectifs des élèves à la Réunion de 1956 à 1965



L'effectif total des élèves scolarisés s'accroît régulièrement sur l'ensemble de la période. On compte 55 343 élèves en 1956 pour 105 278 en 1965, soit presque 50 % de plus en 9 ans !

Le graphique souligne trois poussées spectaculaires d'effectifs :

- La première de 1957 à 1958 : de 57 802 élèves inscrits en 1957 à 65 069 en 1958, soient environ 7300 élèves de plus en un an !
- La seconde de 1961 à 1962 : de 78 880 en 1961 à 86 740 élèves inscrits en 1962, soient 7860 de plus en un an.
- La troisième de 1964 à 1965: de 98 046 en 1964 à 105 278 élèves inscrits en 1965, soient 7230 de plus en un an.

Tableau n°3 :
Évolution des effectifs des élèves à la Réunion de 1956 à 1969

Effectifs (rentrée de septembre)	1956	1957	1958	1959
Écoles maternelles :				
- inscrits				2665
- présents				2250
Écoles primaires :				
- inscrits				52 007
- présents				49 347
Cours complémentaires :				
- inscrits				5 990
- présents				5 816
Total écoles publiques :				
- inscrits	47 222	49 610	56 084	60 662
- présents				57 413
Total écoles privées	8 121	8 192	8 985	9 189
Lycées (filles + garçons)				1 347
CA (1959), puis CET				440
Total				1 787
Total des élèves du second degré				7 777
Total des inscrits	55 343	57 802	65 069	69 851

CA : centre d'apprentissage ; CET : cours d'enseignement technique.

Comment expliquer ces phénomènes d'accroissement important d'effectifs scolaires ?

Ils sont à mettre sur le compte des effets du *baby-boom*, et donc de la relance de la natalité à partir des années cinquante, natalité dont les chiffres sont considérablement plus élevés à la Réunion qu'en métropole⁹.

André Schérer¹⁰ va jusqu'à dire : « Or, le taux de natalité est l'un des plus élevés du monde. Depuis 1946, il a toujours été supérieur à 40 ‰ jusqu'en 52 où il atteint 51,29 ‰ Depuis lors, il y a eu un net fléchissement. »

9. Voir graphique n°2 page suivante.

10. A. Schérer, *La Réunion*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 1985.

1960	1961	1962	1964	1965	68-69
3464 2682	4568 4110	4950		5926	
56025 49878	57784 51700	63947		74671	78570
6738 6368	7600 7100	6908		13268	20293
66227 58928	69952 62910	77805	87955	93865	
9412	8928	8935	10091	11413	
1507 484 1991	1559 478 2037	1656 508 2164			2535
8729	9817	11372			22830
75639	78880	86740	98046	105278	

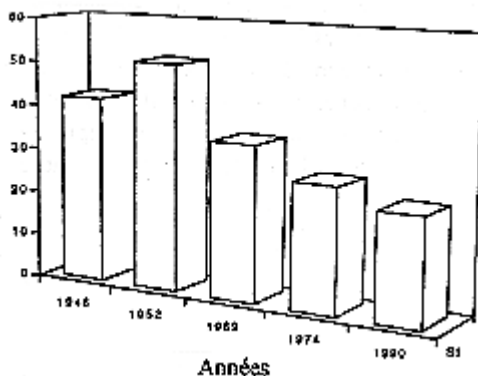
Ce phénomène d'accroissement considérable des effectifs scolaires est nécessairement à rattacher à la baisse générale de la mortalité infantile due aux efforts notables entrepris dans le domaine de la santé publique depuis la départementalisation. Ainsi, de 149 % en 1946¹¹, le taux de mortalité infantile tombe à 15 % dans les années 60.

Mais l'accroissement des effectifs scolaires tient également à l'évolution des mentalités, corollaire des mesures d'obligation scolaire. Les enfants sont davantage astreints à suivre un cursus scolaire.

11. *Ibid.*

Graphique n°2 :
Taux de natalité à la Réunion (1946-1990)

Nombre de naissances pour 1000 habitants



Par ailleurs, la scolarisation débute beaucoup plus tôt: la mise en place de classes maternelles et de classes enfantines, à partir de l'année scolaire 58/59, même en nombre insuffisant (15 écoles maternelles et 55 classes) et aux locaux peu adaptés, encourage les familles. Dernier point, le recul de l'obligation scolaire à 16 ans¹² maintient à l'école des enfants qui, quelques années plus tôt, étaient déjà en prise sur la vie.

Cette poussée des effectifs concerne tous les niveaux d'enseignement, avec des degrés d'acuité variables.

Le tableau n°3 montre que l'accueil le plus massif s'effectue dans les écoles primaires publiques. Les effectifs passent de 52 007 élèves inscrits en 1959 à 74 671 en 65 avec des accroissements annuels de 5 000 élèves, voire plus d'une année sur l'autre.

Le secteur des cours complémentaires, qui deviendront collèges d'enseignement général en 1960, prend, au cours de ces années, un essor considérable. Les chiffres parlent, avec ce passage spectaculaire de 7 600 élèves à 8 908, soit 1 300 de plus de 1961 à 1962. Processus qui se confirme les années suivantes, le collège d'enseignement général, filière courte menant au brevet élémentaire ou au BEPC (brevet d'études du premier cycle), devient le symbole de la démocratisation de l'enseignement.

12. Ordonnance n°59-45 du 6 janvier 1959 : « Prolongation de la scolarité obligatoire ».

Nous ne disposons que de données partielles relatives à l'effectif des lycées filles et garçons de Saint-Denis. En 1959, le lycée « mixte » compte 1347 élèves, effectif qu'il convient de scinder en un groupe « filles » et un groupe « garçons », le lycée n'ayant de mixte que l'appellation. Effectif important pour un seul établissement scolaire, mais dérisoire au regard de l'ensemble de la population scolaire. Cela représente en effet 1,92 % du total scolarisé en 1959. Comment ne pas avancer la thèse de l'élitisme de ce recrutement ? Ce faible effectif scolarisé en lycée témoigne des résistances à la scolarisation prolongée liées aux mentalités et au fonctionnement éminemment sélectif des structures scolaires françaises.

L'effectif du second degré croît pendant la période considérée, mais de manière tout à fait raisonnable. L'ouverture d'un deuxième lycée au Tampon est envisagée à partir de 1964. Les pressions multiples, notamment l'influence de M. Debré, député de la Réunion¹³ accélèrent le mouvement.

La diversification des filières avec la création de centres d'apprentissage (CET à partir de 1960) à Saint-Denis, puis dans le sud de l'île, reste de faible portée. Elle concerne 440 élèves en 1959, soit 0,063 % du total scolarisé. L'enseignement technique à la Réunion, depuis son origine¹⁴ n'est pas réellement valorisé. La faible poussée des effectifs en atteste. Certains journaux critiquent le mode de fonctionnement de cet enseignement : recrutement des élèves sur un niveau trop bas, absence de professeurs qualifiés, locaux non adaptés. Le quotidien *Le Balai* que nous citons à plusieurs reprises dans cet article a fait de la question de l'enseignement, et parfois de la polémique scolaire, un de ses chevaux de bataille préférés. « L'enseignement technique est vital pour un département comme le nôtre. C'est pourquoi il est indispensable qu'il ne constitue pas un vaste raté et qu'il devienne au contraire un élément vivace. »¹⁵ Ces appels restent lettres mortes.

Les effets seconds de l'ouverture des CEG, puis des CES (1965) se font doucement sentir. Les effectifs-élèves du second degré s'élèvent progressivement.

Un point attire tout particulièrement notre attention dans le tableau n° 3, c'est l'énorme décalage entre les effectifs inscrits et les effectifs présents. Ceci pose la question de la fréquentation scolaire à la Réunion.

La scolarisation à la Réunion est un phénomène récent, « importé » de métropole qui n'intéresse très longtemps qu'une faible partie de la population :

13. M. Debré, *Une politique pour la Réunion*, Paris, Plon, 1974.

14. P. Ève, *op. cit.*

15. R. Guichard, « Enseignement technique » in *Le Balai* du jeudi 1^{er} octobre 1959.

la classe privilégiée. Selon Prosper Ève¹⁶, c'est avec la départementalisation que la fréquentation scolaire progresse véritablement. D'après les taux des conseils de révision, lors de la seconde guerre mondiale, 50 à 70 % des conscrits sont illettrés. Les taux d'illettrisme¹⁷ sont étonnamment élevés pour un département français : 55 % d'illettrés en 1954, 50 % en 1961, 39 % en 1967¹⁸, enfin 23 % en 1978 !

Dans les faits, l'accès réel à la scolarisation date des années 60. Et encore pas pour tous !

Il s'agit, dans un premier temps, d'un accueil qui ne suffit pas, dans les années 60, à résoudre le problème de la maîtrise des connaissances fondamentales. Le passif est trop lourd, les conditions de travail trop aléatoires. Une fois encore, *Le Balai*¹⁹ alerte l'opinion publique sur le leurre du slogan « école obligatoire pour tous ». Il dénonce

« le lamentable régime de la classe dite de "mi-temps". C'est-à-dire que l'enfant n'est pas suivi tous les jours. L'aîné, par exemple, a classe une demi journée pendant une semaine, tantôt le matin et tantôt l'après-midi. Le second, lui, a classe un jour sur deux. Les deux derniers ont classe une demi-journée sur trois. [...] Si on ajoute à cela les jours de mauvais temps et de maladie, inévitables à cet âge, on se rend compte que l'enseignement public obligatoire n'est qu'un leurre pour ces gosses. Quand ils auront passé l'âge scolaire, ils auront, certes, fait un séjour plus ou moins long à l'école mais ils n'auront pas eu la possibilité d'apprendre quoi que ce soit. »

On peut chiffrer ces hameaux des hauts de l'île et les enfants concernés. Le journal avance le chiffre de cent, bien en dessous de la réalité :

« Cela fait cent enfants qui, demain, seront des analphabètes. Cela fait cent gosses qui, demain, chercheront du travail en fournissant cette référence : "J'ai travaillé pour mon certificat... mais je ne l'ai pas eu." [...] Henri Lavedan parlait "des condamnés à mort de l'instruction". C'est très exactement ce que l'on est en train de faire en série, à l'heure actuelle pour des centaines et des centaines d'enfants. [...] Il faut arrêter les frais au plus tôt. Mais comment ? Rapprocher les écoles des familles. En créer de nouvelles. Augmenter le nombre de maîtres. Il le faut à n'importe quel prix. Devant l'ampleur de la catastrophe qui menace le pays, on n'a pas le choix des moyens, on n'a pas à discuter le coût

16. P. Ève, *op. cit.*, p. 12.

17. Source : INSEE-Réunion pour les recensements généraux de population effectués en 1954, 1961, 1967, 1978.

18. Sur ce point, on peut consulter Stephan Aubert, « Analphabétisme à La Réunion », mémoire de FIS DEUG, bibliothèque de l'IUFM de la Réunion, 1983.

19. « Il y a urgence ! », in *Le Balai* du mardi 3 février 1959.

de l'opération. Il faut le faire. »

Dans le rapport du vice-recteur de 1960-1961, certes moins alarmiste, ce problème n'est pas éliminé :

« - Chaque génération d'enfants ne se présente pas à l'école dans sa totalité, à 6 ans : on constate un retard à la scolarisation de un, deux, quelquefois trois ans d'une partie des enfants.

- Une diminution anormale des effectifs des élèves à partir de 12 ans : ces élèves quittent l'école prématurément. [...] Ce déficit en élèves qui apparaît dans les tableaux représente donc surtout des enfants dont la scolarité a été écourtée. »

Ce souci de la fréquentation scolaire reste l'objectif dominant des rapports annuels sur l'enseignement du premier degré à la Réunion.

En 1965, alors que ce problème semble résorbé dans les chiffres, puisque le rapport donne 91,58 % pour la scolarisation dans les écoles primaires, le vice-recteur Bergès ajoute :

« La réalité est moins brillante. La longueur et la difficulté des parcours, les conditions venues du climat et de la météorologie, la misère de nombreuses familles, la coutume du "portage de l'eau", la situation des locaux scolaires, les effectifs anormaux, la multiplicité des congés, les trous et les délais des remplacements, leur trop grande fréquence relative, tout concourt à un absentéisme réel supérieur à celui que traduisent les nombres. Cependant, la relative amélioration des conditions et de la qualité du travail, l'action vivifiante des cantines scolaires²⁰ permettent de noter sur les routes, dans les chemins, sur les champs auprès des cases, autour des fontaines, moins de jeunes aux heures scolaires. L'action de la gendarmerie s'est intensifiée; elle est nécessaire mais ne résoudra pas, certes, les problèmes de fond. »

Reste que cet accroissement massif et brutal de la population scolaire dès le début des années 60 provoque de gros bouleversements dans le système éducatif à la Réunion.

L'un des points majeurs de la transformation de l'école, face à l'urgence, tient aux locaux scolaires, déjà insuffisants, mal adaptés, qu'il va falloir multiplier rapidement.

« En fait, ce n'est qu'en 1952, avec cinq ans de retard, que débutèrent les constructions scolaires. L'urgence accrue encore par la poussée démographique, obligea les communes, soit à installer des écoles dans de vieilles maisons

20. La cantine scolaire est un des éléments premiers de la motivation des parents pour scolariser les enfants. Il faut lire le roman d'Axel Gauvin, *Faims d'enfance*, Paris, Seuil, 1987.

inadaptées à leurs nouvelles fonctions, soit, à partir de 1958, à construire des écoles préfabriquées.²¹

Le provisoire s'avère définitif. Comment faire vite du fait des lenteurs administratives régissant la législation des constructions scolaires ?

Le quotidien *Le Balai* qui, décidément, se spécialise, à la fin des années cinquante, dans la polémique scolaire, propose une solution de fortune. Ne serait-il pas possible, surtout dans ces hameaux isolés de construire

« des baraques du même genre que les habitations locales. À peu de frais, on pourrait édifier des paillotes assez vastes, qui serviraient de salles de classe, ou si l'on veut d'abris couverts. [...] L'inquiétude vient des milieux "officiels". La tutelle acceptera-t-elle que les communes fassent des dépenses pour des constructions réputées provisoires ? Il y a là une question d'urgence. Si l'on veut que nos gosses acquièrent une instruction et une éducation que la loi leur impose de recevoir.²²... »

Le débat est ouvert : faire vite ? Faire bien ?

Pour avoir un aperçu de ces difficultés, reportons-nous à l'analyse quantitative de ces locaux scolaires.

B. Les écoles, les classes

Cette analyse se centre sur les écoles primaires et les cours complémentaires qui subissent la plus forte transformation. Le lycée dispose, lui, de ses locaux propres.

1. Les écoles primaires

Le tableau n° 4 présente les effectifs des écoles et classes primaires à la Réunion de l'année scolaire 55-56 à l'année scolaire 65-66.

La progression entre 1955/1956 et 1965/1966 est remarquable. Le nombre des écoles primaires passe de 218 à 380, soient 162 écoles ouvertes en 10 ans. Ce qui correspond en terme d'ouverture de classes au passage de 1 135 classes en 55/56 à 2 570 classes en 65/66.

Cette transformation du « capital » des écoles primaires ne se fait pas de manière linéaire. L'année 58/59, notamment, correspond à la livraison de 38 écoles supplémentaires. De même, l'année 60/61 voit sortir du sol 28 écoles primaires de plus. Le processus est enclenché. Les années 63 à 66 comptent

21. A. Schérer, *op. cit.*, p. 112.

22. R. Guichard, « Un important problème social », in *Le Balai* du lundi 6 avril 1959.

58 nouvelles écoles.

Parallèlement et dans le même temps, les classes ouvrent.

Le tableau met nettement en évidence la nature des choix réalisés. Il est plus facile et surtout plus économique d'adjoindre de nouvelles classes aux écoles actuelles. Or ces dernières sont déjà trop importantes. Selon le vice-recteur Cormary, il faut accélérer le mouvement de décentralisation des constructions scolaires et doter chaque écart de son école. Le problème de l'éloignement de l'école de la résidence familiale rebondit sur celui de la fréquentation scolaire.

En 59, les 55 000 élèves des écoles publiques de la Réunion sont groupés dans 264 écoles alors que par exemple, les 41 000 élèves du département de la Haute-Savoie fréquentent 838 écoles primaires, nombre plus de trois fois supérieur pour un effectif d'élèves inférieur d'un cinquième²³. Ce problème d'implantation scolaire est donc majeur, surtout en région montagneuse.

Remarquons l'ouverture des premières écoles maternelles et classes enfantines en 1958/1959 à la Réunion, au nombre de 15 écoles pour 55 classes. L'idée d'une pré scolarisation fait son chemin.

Ce déficit chronique des locaux scolaires est l'objet de critiques. Le journal, *Le Balai*²⁴, s'empare régulièrement de ce thème pour dénoncer le manque de prise de responsabilités des pouvoirs publics. Que la scolarité soit obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans représente une réelle avancée sociale,

« mais que les responsables soient sanctionnés à leur tour, s'ils ne procurent pas aux parents les moyens de satisfaire aux obligations à leur charge. [...] Comme toujours, les lois sont votées par une très grosse majorité de parlementaires de la Métropole qui ne tiennent pas compte des exceptions que constituent les départements d'outre-mer [...]. Bref, après quatorze années de régime départemental, on est obligé de constater que l'on n'est pas parvenu à régler un problème fort grave, qui conditionne l'avenir même du département. »

Les aspects plus qualitatifs de l'enseignement à La Réunion prolongent cette réflexion. Les conditions de travail de la population scolaire renvoient une fois encore au problème de fond de la fréquentation scolaire et de l'échec scolaire.

23. Le vice-recteur Cormary dans le rapport annuel sur l'enseignement du premier degré dans le département de la Réunion pour l'année scolaire 1958-1959.

24. R. Guichard, « Locaux scolaires », in *Le Balai* du vendredi 18 septembre 1959.

Tableau n° 4 :
Les écoles et les classes : effectifs à la Réunion
de 55/56 à 65/66 dans l'enseignement primaire

Décembre	55-56	56-57	57-58	58-59	59-60	60-61	61-62	62-63	65-66
Nombre d'écoles									
- garçons	48	48	48	60	63	70	72	74	78
- filles	49	50	50	61	63	70	72	74	77
- mixtes	121	124	128	128	136	146	146	151	155
- maternelles				15	16	20	21	23	
Total	218	222	226	264	278	306	313	322	380
Nombre de classes									
- garçons	441	506	655	610	661	731	604	1831	774
- filles	353	394	433	508	535	610	534		685
- mixtes	341	400	451	394	480	497	547		632
- maternelles				55	60	74	79	95	
Total	1135	1300	1539	1567	1736	1912	1764	1926	2570
Effectifs	43993	46758	50738	55487	60662	66227	69952	77805	93865
Moyenne par classe	39	36	35	35	35	35	35		
Nombre de classes									
- moins de 20								31	
- de 21 à 31								352	
- de 31 à 40								1027	
Moins de 41	715	917	1106	1186	1362	1775	1851	1410	
- de 41 à 60	424	368	308	275	330	116	141	515	
- de 61 à 80	31	12	16	13	19	18	10	1	
- de 81 à 100	3	3	4	3	5	3			
- de plus de 100	1								

Reportons-nous au bas du tableau (tableau n°5), qui fait état de la moyenne des élèves et des effectifs par classe :

Tableau n° 5 :
**Les écoles et les classes : effectifs à la Réunion
 de 55/56 à 65/66 dans l'enseignement primaire**

Décembre	55-56	56-57	57-58	58-59	59-60	60-61	61-62	62-63	65-66
Effectifs	43993	46758	50738	55487	60662	66227	69952	77805	93865
Moyenne par classe	39	36	35	35	35	35	35		
Nombre de classes									
- moins de 20								31	
- de 21 à 31								352	
- de 31 à 40								1027	
Moins de 41	715	917	1106	1186	1362	1775	1851	1410	
- de 41 à 60	424	368	308	275	330	116	141	515	
- de 61 à 80	31	12	16	13	19	18	10	1	
- de 81 à 100	3	3	4	3	5	3			
- de plus de 100	1								

En 1955/56, la moyenne par classe est de 39 élèves. Mais c'est l'information donnée par la répartition de ces effectifs selon les classes qui est plus alarmante: 424 classes accueillent de 41 à 60 élèves, 31 classes de 61 à 80 élèves, 3 classes de 81 à 100 élèves, une classe en plus de 100 !

Certes, il faut déjà voir là une amélioration notable : « En 1947, la moyenne par classe était de 57. »²⁵

Ces chiffres démontrent que les années 60 sont également déterminantes pour l'amélioration des conditions de travail : 515 classes seulement accueillent de 41 à 60 élèves, une seule de 61 à 80 en 62/63, pour 1410 classes dont l'effectif est inférieur à 41 ou moins.

Le problème majeur des années 60 en matière d'enseignement reste un problème d'accueil des élèves: il faut gérer des flux croissants, les installer dans des locaux, trouver des enseignants pour dispenser un enseignement. Dans ces conditions, le reste est secondaire.

2. Les cours complémentaires

Rattachés dans un premier temps à l'enseignement primaire, ces cours complémentaires prennent une expansion considérable au cours des années 60.

25. A. Schérer, *op. cit.*, p. 114.

Cela s'explique essentiellement par l'impulsion donnée par la réforme Berthoin²⁶. Elle marque l'esprit de la politique volontariste en matière de formation du général de Gaulle²⁷.

Dans cette dynamique, le système éducatif réunionnais se transforme radicalement, non sans résistance, voyant l'apparition avec les CEG (60/61), puis plus spécifiquement les CES (65), du chaînon manquant de la pyramide scolaire.

Or, jusque là, l'étanchéité entre le premier et le second degré est absolue. Le lycée Leconte de Lisle étant le seul garant de l'excellence scolaire.

Examinons de plus près les indications du tableau récapitulatif :

26. Décret n°59-57 du 6 janvier 1959 portant réforme de l'enseignement public.

27. J. Narbonne, *De Gaulle et l'éducation, une rencontre manquée*, Paris, Denoël, 1994.

Tableau n° 6 :
**Les cours complémentaires (CC),
 puis CEG à la Réunion de 1956/57 à 1965/66**

Décembre	56- 57	57- 58	58- 59	59- 60	60- 61 (CEG)	61- 62	62- 63	65- 66 (CES)
Nombre d'écoles avec CC	24	26	32	36	41	43	43	41
Nombre de classes de CC	146	170	184	208	229	242	272	403
Effectifs des élèves et répartition par classes								
- 6 ^e	1141	1584	1623	1901	2170	2145		
- 5 ^e	1298	1342	1371	1518	1825	2385		
- 4 ^e	970	1104	1122	1182	1187	1467		
- 3 ^e	747	951	1046	1010	1150	1255		
Préparation à l'EN	185	136	258					
Sections spécialisées				379	302	233		
3 ^e terminale					104	80		
Total	4341	5117	5420	5990	6738	7565	8908	13249

Le nombre d'écoles avec cours complémentaires progresse régulièrement et lentement de 1956/57 à 1965/66: 24 écoles en 56/57 et 41 écoles en 65/66. Le nombre de classes concernées s'accroît nettement surtout à partir des années 63 à 66 : 161 classes de cours complémentaires supplémentaires en trois années scolaires. Il est toujours plus aisé d'adjoindre que de créer.

Dans ce même élan, les postes d'enseignants mis au service de ces cours complémentaires font un bond en avant : 156 postes en 56/57 pour 480 postes en 65/66, soit plus de trois fois plus. Mais, là encore ce sont les années 63 à 66 qui voient les changements les plus spectaculaires puisque la progression en trois ans s'élève à 192 postes.

C'est là bien sûr le corollaire de la poussée des effectifs particulièrement notable à partir de 63. Encore une fois, dépassons les chiffres pour déceler les effets de cette scolarisation en cours complémentaires. L'analyse des effectifs des élèves et de leur répartition par classes montre une « disparition » progressive de certains élèves au fil du cursus scolaire.

Tableau n° 7 :
**Les cours complémentaires (CC),
 puis CEG à la Réunion de 1956/57 à 1965/66**

Décembre	56- 57	57- 58	58- 59	59- 60	60- 61 (CEG)	61- 62	62- 63	65- 66 (CES)
Effectifs des élèves et répartition par classes								
- 6 ^e	1141	1584	1623	1901	2170	2145		
- 5 ^e	1298	1342	1371	1518	1825	2385		
- 4 ^e	970	1104	1122	1182	1187	1467		
- 3 ^e	747	951	1046	1010	1150	1255		
Préparation à l'EN	185	136	258					
Sections spécialisées				379	302	233		
3 ^e terminale					104	80		
Total	4341	5117	5420	5990	6738	7565	8908	13249

En 56/57, les élèves en sixième sont 1 141, ils ne sont plus que 932 en fin de troisième dont 185 s'orientent vers la préparation à l'École normale (20 % environ), soit 82 % de l'effectif initial ! Où sont passés les autres ?

En 61/62, l'effectif total des troisièmes représente 62 % de l'effectif initial en sixième. Le système devient-il plus sélectif au fil des années et de son expérimentation ?

À partir de 59/60, le dispositif des cours complémentaires se diversifie avec l'apparition des sections spécialisées. Elles constituent l'une des possibilités de prise en charge des élèves en grande difficulté. Classes « voie de garage » ou promotion des élèves en échec ? Le débat reste ouvert.

Au total, ces années 60 représentent pour l'enseignement du premier degré l'ouverture d'un vaste chantier qui s'oriente vers d'autres projets de construction dans les années 70 (CES, CET) se poursuivant à la fin des années 80 sur les autres niveaux d'enseignement : lycées et universités.

Derrière l'analyse des chiffres se cache une réalité bien plus concrète, qui est celle de la gestion quotidienne de ce chantier. Ces avancées ne se sont pas faites sans déboires, et ces derniers témoignent de la spécificité du département.

Dans la conclusion du rapport des services de l'Éducation nationale de l'année scolaire 57/58, le vice-recteur Cormary observe une récession dramatique dans le rythme des constructions. Comment résister à l'envie de livrer

dans sa quasi-intégralité la conclusion du vice-recteur, morceau d'anthologie, mais surtout révélatrice de l'humeur ambiante et des réalités locales ?

« Certes, grâce aux efforts conjugués des services préfectoraux, des assemblées départementales et municipales, à la compréhension des services ministériels qui ont autorisé le déblocage des crédits affectés aux commandes groupées, la réalisation d'écoles de type semi-provisoire, dit "éclair" a permis d'assurer dans des conditions difficiles la rentrée massive de septembre 1958 qui a vu plus de 6 000 élèves nouveaux se présenter aux portes de nos écoles.

Ce tour de force ne pourra, je le crains, se renouveler dans les années à venir où nous devons assurer la scolarisation de 7 500 élèves nouveaux en 59, 8 500 en 1960 et plus de 10 000 en 1961 ! [...]

Un pareil déficit de locaux scolaires, une pareille sclérose des crédits et prêts mis à la disposition du plus lointain des départements d'Outre-mer pour l'éducation de sa jeunesse constitueraient de la part de la métropole, s'ils devaient se perpétuer, une lourde faute à l'égard d'une population dont le patriotisme et le loyalisme à l'égard de la mère-patrie vient de se manifester une fois de plus d'une manière éclatante à l'occasion du référendum de septembre 58 et qui comprendrait mal que de moins fidèles reçoivent un traitement plus favorable.

Responsable de l'instruction de la jeunesse dans cette vieille terre française, il est de mon devoir d'attirer solennellement l'attention de l'administration supérieure sur la nécessité impérieuse de repenser dans les plus brefs délais le problème des constructions scolaires à La Réunion, de prendre en considération le plan décennal établi par M. le Directeur général Brunold à la suite de sa mission dans les DOM au cours de l'année 1957, d'en assurer le financement par les mêmes voies et moyens que ceux envisagés pour les départements algériens, de soustraire les départements d'Outre-mer en matière de constructions scolaires à la tutelle d'organismes financiers irresponsables et de substituer à leur dirigisme étroit et malveillant l'intervention des organismes chargés par la loi d'assurer le financement des constructions scolaires dans la métropole. Île française, la Réunion veut être traitée en département français. Sa jeunesse est son capital le plus précieux. Méconnaître les impératifs que pose son accroissement continu, lui refuser les moyens de recevoir dans les conditions réglementaires l'éducation que la République s'est engagée à fournir à tous les jeunes français, lui imposer un régime discriminatoire à quelque titre que ce soit, serait trahir la mission civilisatrice constamment poursuivie par la France dans cette terre lointaine qui lui demeure si profondément et si passionnément attachée. »

Il convient à la lecture de ce rapport de rester prudent et d'établir la part du plaidoyer pour l'obtention de moyens, de la réalité locale. Néanmoins, il illustre les rapports de forces et les conflits de pouvoirs avec lesquels les vice-recteurs doivent composer : l'argument politique devant convaincre...

Les rapports successifs resteront teintés de ce pessimisme. Ainsi, le rap-

port de l'année scolaire 65/66 précise :

« Il n'en reste pas moins que le système dit des "4 dans 3", 4 classes pour 3 locaux, s'étend dangereusement. Dans nombre d'écoles, les installations d'hygiène sont parfaitement indignes. L'absence de logements de fonction livre l'établissement au vandalisme plus ou moins inconscient des populations. Une insuffisante politique d'entretien et de réparations compromet l'ensemble des écoles, neuves ou non. Les écoles des hauts, principalement celles qui se trouvent mal desservies ou non desservies par le réseau des voies de communication sont le plus souvent dans une situation matérielle anachronique et affligeante. Il faut aux jeunes institutrices qui y sont nommées soit beaucoup de dévouement, soit l'habitude de la misère, les deux le plus souvent. [...] Aucun CEG, faute de locaux ne peut pratiquer la méthode pédagogique des travaux pratiques, qui exige le dédoublement momentané des classes de plus de 24 élèves. Aucun CEG ne possède une salle suffisante où centraliser et ordonner les moyens d'information générale et de documentation à l'usage des maîtres et des élèves.

De fait, l'île se trouve placée, par rapport à la métropole, dans une situation encore défavorisée. Le manque de moyens pédagogiques (locaux, laboratoires, collections, manuels, livres, instruments et documents audio-visuels...) contribue à incliner les adolescents aux formes verbales et mécaniques de l'apprentissage du savoir, si bien que l'appareil enseignant, malgré certaines apparences matérielles ou statistiques, malgré l'effort des maîtres, est d'une efficacité réduite. »

Pour affiner la compréhension du système éducatif, l'étude du personnel, de son effectif, de sa formation se révèle un passage obligé.

C. Le personnel enseignant

De la même manière, l'analyse se présente sous forme de tableau et de graphique et permet de mieux percevoir la réalité de l'encadrement dans les établissements du premier degré à la Réunion.

Compte tenu de l'évolution des effectifs scolaires, l'effectif total des enseignants : 1 257 enseignants en 1956 pour 3 316 en 65 (presque trois fois plus en 9 ans) s'accroît nettement. Cette progression n'est pas régulière. Elle réalise des bonds en avant en 60 avec 400 maîtres supplémentaires par rapport à 1959 et en 1965 avec le recrutement de 723 instituteurs sur deux ans.

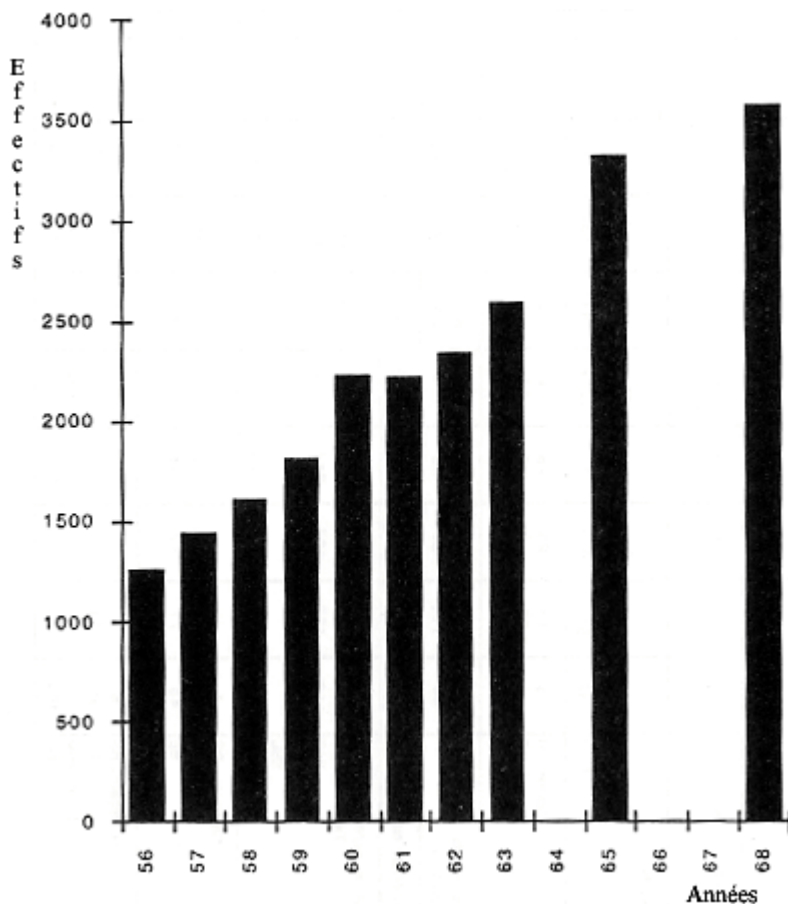
Tableau n° 8 :
Le personnel enseignant
Effectifs et niveau de qualification à la Réunion
de l'année 56/57 à l'année 65/66 dans l'enseignement primaire

1 ^{er} janvier	56	57	58	59	60*	61	62	63	65	68
Effectifs										
Titulaires										
H	215	235	275	322	364	402	431			
F	527	579	691	771	842	916	965			
Total	742	814	966	1093	1206	1318	1396	1651	2333	
Stagiaires										
H	13	15	26	25	34	32	40			
F	53	77	68	72	83	67	122			
Total	66	92	94	97	117	99	162	146		
Remplaçants	410	420	466	539	641	571	541	484	534	
Suppléants	39	114	87	85	269	236	246	312	549	
Total corps enseignant	1257	1440	1613	1814	2233	2224	2345	2593	3316	3573
Titres de capacité										
Titulaires										
BS	471	459	460	454	459	441	432		1077	
Bac	110	1257	204	254	279	355	394	890		
DCES	1	1	1	1	1	1	1			
BSC							1	14		
BE	160	197	301	384	467	521	568	747		
Stagiaires										
BS	1			2		1	2			
Bac	17	21	32	27	28	38	35	6		
BE	48	71	62	68	89	60	123	133	1096	
BSC							7	7	60	
Remplaçants										
BS	6	5	5	2	5	11	3	5	12	
Bac	39	43	36	33	71	40	61	70	74	
Premier bac					21	13	19			
BE	365	372	425	504	544	507	458	409	348	

* Bac en deux parties.

Graphique n° 3 :

Évolution des effectifs enseignants à la Réunion de 1958 à 1968



Manifestement, une disparité selon les sexes est observable chez le personnel titulaire et stagiaire, le nombre de femmes est bien plus élevé que celui des hommes. C'est un constat classique en ce qui concerne la profession d'instituteur, qui se féminise très nettement.

Le tableau met également en évidence le déséquilibre des statuts des enseignants: le nombre d'instituteurs titulaires dépasse à peine l'ensemble des enseignants constitué par les stagiaires, les remplaçants, les suppléants. Ces statuts précaires sont source de mobilité au sein des établissements et posent

la question de la qualification.

Tableau n° 9 :
Le personnel enseignant
Effectifs et niveau de qualification à la Réunion
de l'année 56/57 à l'année 65/66 dans l'enseignement primaire

1 ^{er} janvier	56	57	58	59	60*	61	62	63	65	68
Effectifs										
Titulaires										
H	215	235	275	322	364	402	431			
F	527	579	691	771	842	916	965			
Total	742	814	966	1093	1206	1318	1396	1651	2333	
Stagiaires										
H	13	15	26	25	34	32	40			
F	53	77	68	72	83	67	122			
Total	66	92	94	97	117	99	162	146		
Remplaçants	410	420	466	539	641	571	541	484	534	
Suppléants	39	114	87	85	269	236	246	312	549	
Total corps enseignant	1257	1440	1613	1814	2233	2224	2345	2593	3316	3573

En effet, les disparités les plus nettes dans ce tableau touchent le niveau de qualification. Globalement, les stagiaires et les remplaçants sont recrutés à faible niveau de qualification. Pour la plupart, ils sont titulaires du brevet élémentaire et n'ont aucune formation spécifique.

Les titulaires sont 78 % en 1956 munis du baccalauréat ou du brevet supérieur, les autres disposant du brevet élémentaire. Cette répartition évolue dans le sens d'un affaiblissement général du niveau de formation au cours des années 60. Une évolution qui s'explique par l'urgence et la nécessité de combler des emplois créés par l'accroissement des effectifs-élèves. À partir de l'année 60, seuls 61% de titulaires possèdent le bac ou le BS pour 39 % de titulaires munis du brevet élémentaire. En 63, la tendance se confirme, 54 % de titulaires possèdent le bac ou le BS, pour 46 % de titulaires, niveau brevet élémentaire...

La chute du niveau de qualification est amorcée. Le rapport des services de l'Éducation nationale de l'année scolaire 1959/1960 signale :

« Le déficit en personnel se creuse dangereusement: une infime minorité accède à l'enseignement par l'École normale et le concours de recrutement d'ins-

tituteurs et institutrices remplaçants ne fournit même plus les effectifs souhaitables. Face à ces carences, il faut engager le plus de candidats possibles à la préparation du baccalauréat, construire sans délai la deuxième École normale et recruter trois fois plus de normaliens et normaliennes. »

Au regard de ce défaut de qualification chez les enseignants du premier degré, il paraît intéressant de s'interroger sur le niveau des élèves, en termes de résultats obtenus aux examens.

C'est l'objet de ce dernier chapitre.

D. Les résultats aux examens scolaires

Les résultats aux examens scolaires constituent un indicateur relativement fiable du niveau de réussite des élèves dans le système scolaire. En ce sens, l'analyse des résultats concrets obtenus aux examens scolaires de l'année scolaire 57/58 à l'année scolaire 65/66 renseigne sur le niveau des écoliers réunionnais.

Reprenons pour chacun des examens les chiffres qui apparaissent sur le tableau n° 10, page suivante.

En ce qui concerne l'examen d'entrée en sixième, deux chiffres sont particulièrement pertinents : le nombre de candidats en 57/58 est de 2 149. Il est de 6 416 en 65/66, soit trois fois plus ! La demande d'accès au second cycle est croissante. Elle s'articule avec des propositions de scolarisation plus nombreuses et plus variées, notamment la transformation des cours complémentaires en collèges d'enseignement général.

Un point cependant demeure ambigu. Le nombre d'admis (avec ou sans examen) en sixième, en 57/58, s'élève à 1 387 ; comparons-le au nombre d'admis en sixième en 65/66 : 3 241, soit globalement deux fois plus. L'évolution des résultats se révèle médiocre au regard du gonflement des effectifs. Il y a contradiction manifeste avec le processus de démocratisation relancé par la loi Berthoin en 59. Plus grave, l'examen d'entrée en sixième est en voie de disparition en Métropole, toujours pour favoriser l'accès au second cycle court. Que se passe-t-il à la Réunion ?

Tableau n° 10 :

Années scolaires	57/58			
	Nombre de candidats	Présentés à l'examen	Admis	%
Entrée en sixième	2 154		1387	
Sans examen			1169	
1 ^{re} session	2 149	980	215	
2 ^e session	5		3	
CEP				
Session « adultes »		104	30	28
Session normale		1 572	577	36
Brevet élémentaire		1 374	234	18
1 ^{re} session		919	180	23
2 ^e session		455	54	7
BEPC		894	234	26
1 ^{re} session		553	180	32
2 ^e session		341	54	15
Entrée à l'EN				
CFEN élèves-maîtres		206	57	25
Certificat d'aptitude pédagogique		27	25	97
		254	82	32
Examens des cours complémentaires				
Brevet élémentaire		924	148	16
BEPC		678	147	21

Dans ces conditions, un pourcentage de réussite qui varie de 72 % en 62/63, dans le meilleur des cas à 50 % en 65/66, apparaît comme un indicateur significatif du « retard scolaire »²⁸, voire de l'échec scolaire, mais aussi et surtout de la résistance des enseignants locaux à adapter le système réunionnais aux nouvelles exigences d'accueil. L'un et l'autre ne sont-ils pas intimement liés ?

28. Voir sur ce point le rapport annuel de l'enseignement du premier degré dans le département de la Réunion pour l'année scolaire 1965-1966, rédigé par le vice-recteur Bergèse.

Les examens scolaires à la Réunion de 57/58 à 65/66

58/59				59/60			
Nombre de candidats	Présentés à l'examen	Admis	%	Nombre de candidats	Présentés à l'examen	Admis	%
3079		1852	60	2966		1999	67
	212	88	41,5		211	82	38
	1 810	378	48,5		1 619	832	51
	1 517	194	13		1 658	288	17
	1 017	144	14		1 264	259	20
	470	50	10,5		394	29	7
	841	211	25				
	635	106	17		923	265	28
	206	105	39				
	165	46	25		388	50	25
	28	28	100		39	39	100
	305	76	25		357	69	19
	942	131	14		862	185	21
	701	139	20		723	299	

Reste à s'interroger sur le devenir des 30 à 40% qui échouent.

Tout aussi significatifs sont les chiffres relatifs au certificat d'études primaires: 1 572 présentés à l'examen en 57/58 pour 4 782 en 65/66, soit près de trois fois plus. L'engouement pour ce diplôme de fin d'études est particulièrement notable à la Réunion. Le résultat de l'année 65/66 de 2 051 admis, soit 42,9 %, donne un aperçu du niveau général d'instruction à la fin des années 60.

Tableau n° 10 (suite)

Années scolaires	60/61							
	Nombre de candidats	Présentés à l'examen	Admis	%	Nombre de candidats	Présentés à l'examen	Admis	%
Entrée en sixième	3 557		1 949	54	4 331		2 817	65
CEP								
Session « adultes »		245	105	42		297	22	7
Session normale		2 247	965	42		2 648	1 093	41
Brevet élémentaire								
1 ^{re} session		1 959	256 178	13 11		2 067	394 385	24 25
2 ^e session		1 509 450	78	17		1 488 579	109	18
BEPC		116 5	494	42		129 7	794	60
Entrée à l'EN								
CFEN élèves-maîtres		35	30	85		44	40	95
Cert. d'aptitude pédago.		417	90	21		514	105	20
Examens des CC								
Brevet élémentaire		1311	158	12		1010	319	31
BEPC		892	370	41		957	392	40

Le brevet élémentaire et le BEPC sont des diplômes qui pendant les années 60 donnent accès à un certain nombre d'orientations possibles, conduisant à terme à des carrières « intermédiaires » du type: infirmier, instituteur, géomètre, carrières commerciales... Ils concernent à la Réunion un nombre réduit d'élèves rapporté à l'effectif total.

Ces diplômes constituent également la sanction de fin de second cycle court, fin de 3ème.

62/63				65/66			
Nombre de candidats	Présentés à l'examen	Admis	%	Nombre de candidats	Présentés à l'examen	Admis	%
4 933		3 560	72	6 416		3 241	50
	347	161	46		460	100	19,6
	3	1	45		4	2	8
	060	407			782	051	42,9
	2	550	25				
	196	385	23		2	298	12,3
	1	165	34		824		
	704						
	492						
	148	760	51		228	104	45,8
	7				9	9	
	378	68	18		844	102	27,3

Les effectifs d'élèves présentant le brevet élémentaire, fixés à 1 374 en 57/58, s'accroissent progressivement et régulièrement jusqu'en 65/66 pour atteindre 2 824. Prétendre à un diplôme est une première étape, y réussir est autre chose, au vu des résultats: le taux de réussite oscille entre 12 et 25 %. C'est peu !

Un nombre moindre d'élèves présente le BEPC: 894 en 57/58 pour atteindre 2 289 en 65/66. L'augmentation spectaculaire de ces effectifs s'opère justement au cours de cette année 65, alors que la croissance est régulière auparavant. Le niveau de réussite est nettement plus élevé qu'au BE (brevet élémentaire), atteignant 60 % en 61/62. Le pourcentage de réussite prend un

tournant en 60/61, basculant à 42 %, alors qu'il stagne à 28 % l'année précédente.

Nous ne disposons d'aucune indication chiffrée précise pour le baccalauréat, référence nationale en matière d'examens. Compte tenu du faible effectif d'élèves scolarisés en lycée, le nombre de bacheliers sur l'île est infime.

L'ouverture de l'École normale, dans des locaux spécifiques, à partir du 17 août 1961 encourage les candidats à présenter le concours d'entrée. Ce mouvement s'intensifie en 65/66, avec 844 candidats. 102 seulement seront admis, soit 27,3 %.

Cette analyse générale du niveau scolaire à la Réunion, pour incomplète qu'elle soit, livre des éléments révélateurs.

Le fléau scolaire à la Réunion reste le « retard scolaire » qui débouche à terme sur l'échec scolaire. Nous laissons le vice-recteur Bergèse²⁹ conclure sur ce point :

« Les progrès réalisés à la Réunion par l'Éducation nationale ne doivent pas masquer certaines difficultés particulièrement pesantes bien qu'en voie d'atténuation. Le retard scolaire, c'est-à-dire la présence à tous les niveaux d'élèves en retard sur l'âge normal, atteint ici des taux inhabituels. On note par exemple au cours préparatoire des élèves en retard de 2 ans, en quatrième des élèves en retard de 5 ans, en troisième de 4 ans...

On montre que dans l'enseignement élémentaire, les retards s'accroissent dès la première année. Cela est dû :

- À une fréquentation initiale très accidentelle, venue des distances à parcourir, de la météorologie, des conditions familiales;
- À la surcharge des effectifs des classes (souvent plus de 40 élèves);
- Au fait que ces classes fondamentales ne sont pas dans la plupart des cas recherchées par les meilleures maîtresses;
- À l'absence des classes de perfectionnement capables de redresser très tôt certaines déficiences mentales, caractérielles ou de sociale affirmation.
- À des locaux, qui bien souvent, ne font pas la plus belle part à la prime enfance.

« Au nombre encore très faible des écoles maternelles. » [En 58/59, le département comptait quinze écoles maternelles, ce qui représente 55 classes, dont aucune n'est installée dans des locaux spécialement adaptés à la préscolarité.]

« Au cours de la scolarité primaire, la construction des formes instrumentales du savoir scolaire ne peut être reprise dans les classes ultérieures aux effectifs également pléthoriques. Les redoublements et les stagnations s'accroissent.

29. Rapport annuel de l'enseignement du premier degré dans le département de la Réunion pour l'année scolaire 1965-1966.

Nombre d'enfants, qui pourraient certainement mieux faire, s'abandonnent parce qu'ils sont, par la force des choses, plus ou moins laissés à leur destin. Se crée souvent chez l'élève et son maître un douloureux et grave sentiment d'impossibilité et d'à quoi bon. Au CM2, classe où se préforme le premier cycle, la situation est analogue. Mais les maîtres établissent un barrage au terme du CM1 ce qui, assez insolite s'explique surtout par l'acuité des problèmes de formation et d'orientation des élèves à la Réunion.

Au CEG, le retard en sixième trouve sa raison dans les textes qui accordent aux DOM une année supplémentaire de latitude. Mais la présence d'élèves 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans de suite dans certaines classes tient aux effectifs, aux locaux et aux moyens pédagogiques insuffisants.

Il est remarquable de voir que le souci de tout tenter pour décrocher, par quelque BE ou BEPC une place dans la vie, maintient longtemps en quatrième ou troisième des adolescents "en désespoir". La lutte contre de tels retards ne peut être que prudente; Mais le souci d'aider les faibles compromet celui de donner assez aux meilleurs, les ensembles scolaires se trouvant massifs, hétéroclites et de niveau moyen fatalement abaissé.

Du cours préparatoire à la troisième donc des réactions en chaîne appellent l'attention. Elles sont si fortes que les filles, mieux placées au départ se fondent, en troisième, dans le même creuset que leurs camarades garçons.

La dernière remarque, de très grande portée est celle-ci ; Les sections classiques, dans les CEG, limitées à la sixième et à la cinquième, ont tôt fait de prouver leur valeur; Orientées ensuite vers l'enseignement secondaire, elles enlèvent un apport vivifiant aux CEG. Mais surtout, elles prouvent que l'esprit de la réforme (Berthoin) est en partie violé, les sections modernes se voyant comme par le passé privées des meilleures têtes.

Choix rigoureux et qualification accrue des spécialistes de CP, constructions plus abondantes pour des effectifs allégés au moins au premier niveau, extension de l'enseignement maternel et de la pédagogie spéciale dite de perfectionnement, voilà semble-t-il les principaux moyens de nature complémentaire nécessaires à l'amélioration sensible de la situation. »

Que dire de plus ?

Ce tableau, dressé par le vice-recteur donne une idée des plus précises de la réalité scolaire réunionnaise. Le vice-recteur témoigne de la dérive élitiste de la réforme Berthoin et de ses effets à la Réunion.

Force est de constater que les années 60 à la Réunion constituent, dans le domaine éducatif, une période d'explosion incomparable, soutenue par une action décisive de l'État.

Cet essor est à rapporter au phénomène de scolarisation lui-même: les effectifs d'enfants scolarisés grandissent considérablement. Ce premier pas est

celui du quantitatif : développement rapide et incontrôlé, accueil massif, infrastructures démesurées à l'échelle de monde insulaire, recrutement anarchique .

Les aspects plus qualitatifs du niveau de formation, des résultats scolaires, des compétences de l'encadrement s'inscrivent plus tardivement dans la continuité de cette scolarisation massive.

Il est un trait du système scolaire français, qui ici joue pleinement, c'est la centralisation.

On a purement et simplement importé une organisation éducative, des programmes, des circulaires, mieux des locaux (plans) sans se soucier de l'état des lieux, du climat, des saisons, et surtout de la population scolaire. On a en quelque sorte importé de l'échec scolaire. Les conséquences de cette scolarisation massive, réalisée dans l'urgence et parfois avec aveuglement se mesurent encore aujourd'hui au travers d'indicateurs tels que la fréquentation scolaire ou bien les résultats scolaires aux examens.

Danielle Barret³⁰, en 1982, tire le bilan de l'enseignement dans les DOM :

« Les départements d'outre-mer connaissent des systèmes éducatifs qui sont l'exacte réplique de celui de Métropole. Le miroir déformant devient caricature. [...] À la similitude des objectifs de l'enseignement (scolarisation à 100 %; mêmes programmes, mêmes formations) et des structures éducatives (filiales identiques, mêmes niveaux et rythmes scolaires) s'est ajoutée celle des structures administratives semblables, et qui plus est, dépendantes de leurs homologues de métropole : vice-rectorat de la Réunion associé à Aix. Ces structures administratives ont permis pratiquement et symboliquement la mise en œuvre au pas de course d'une politique éducative qui n'a pas pu résister aux assauts du temps, de la conjoncture générale et peut-être tout simplement à la pratique d'un enseignement de masse. »

Cette étude des politiques scolaires à la Réunion éclaire le niveau des structures éducatives. Elle ne saurait à elle seule expliquer toutes les difficultés du système éducatif réunionnais ou l'ensemble des retards accumulés. Les questions du choix des contenus d'enseignement liés aux programmes, des méthodes pédagogiques utilisées, des outils d'enseignement, de la relation pédagogique... constituent des prolongements indispensables à cette première ébauche de compréhension du système éducatif à la Réunion pendant les années 1960.

30. Danielle Barret, « L'enseignement dans les départements d'outre-mer : bilan et perspectives », in *Connadom* n° 66, 1982. Danielle Barret est chargée de mission au secrétariat d'État aux DOM-TOM en 1982.

Bibliographie générale

- BARRET Danielle (1982), « L'enseignement dans les départements d'outre-mer : bilan et perspectives », *Connadom*, n° 66.
- BAUDELLOT Christian et ESTABLET Roger (1970), *L'École capitaliste en France*, Paris, Maspero.
- BERSTEIN Serge (1989), *La France de l'expansion*, tome 1 : *La République gaullienne (1958-1969)*, Paris, Le Seuil.
- BERSTEIN Serge et RUDELLE Odile (1992), *Le Modèle républicain*, Paris Presses universitaires de France.
- BERTILE Wilfrid et DIEUDONNÉ Marie-Andrée (1992), *La Réunion. Découvrons notre île*, Paris, Nathan.
- BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude (1964), *Les Héritiers*, Paris, Minuit.
- BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude (1970), *La Reproduction*, Paris, Minuit.
- CHERKAOUI Mohamed (1982), *Les Changements du système éducatif en France (1950-1980)*, Paris, Presses universitaires de France.
- Conseil général de la Réunion (1987), *De Gaulle et la Réunion, photographies*.
- DEBRÉ Michel (1965), *Jeunesse, quelle France te faut-il ? Essai pour une politique nationale*, Paris, Plon.
- DEBRÉ Michel (1974), *Une politique pour la Réunion*, Paris, Plon.
- DEBRÉ Michel (1993), *Gouverner autrement (1962-1970)*, Paris, Albin Michel
- DE GAULLE Charles (1970), *Mémoires d'espoir : tome 1 : Le Renouveau (1958-1962) ; tome 2 : L'Effort (1962-...) ; tome 3 : Allocutions et messages (1946-1969)*, Paris, Plon.
- ÈVE Prosper (1990), *Histoire abrégée de l'enseignement à la Réunion*, Saint-Denis, Région Réunion, Comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement.
- FESTY Patrick et HAMON Christine (1983), *Croissance et révolution démographique à la Réunion*, Paris, INED / Presses universitaires de France, « Travaux et documents ».
- GAUVIN Axel (1987), *Faims d'enfance*, Paris, Le Seuil.
- Institut Charles de Gaulle (1992), *De Gaulle en son siècle*, actes des journées internationales tenues à l'UNESCO du 19 au 24 novembre 1990, tome 3 : *Moderniser la France*, Paris, La Documentation française / Plon.
- LARTIN Urbain (1982), « Les archives de la Réunion », Dossier École nor-

- male, Saint-Denis.
- LEGRAND Louis (1977), *Pour une politique démocratique de l'éducation*, Paris, Presses universitaires de France.
- LEGRAND Louis (1988), *Les Politiques de l'éducation*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? ».
- LENTGE Jacques et MAURIN Henri (sous la direction de) (1975), *Le Mémorial de la Réunion*, tome VI : 1940-1963, Saint-Denis, Australe.
- LOMBARD Guy (1982), « L'enseignement à la Réunion : pistes de recherche », *Actes de la table ronde de l'AHIOI*, Saint-Denis.
- MATHIEU Jean-Luc (1993), *Histoire des DOM-TOM*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? ».
- MICLO François (1982), *Le Régime législatif des départements d'outre-mer et l'unité de la république*, Paris, Economica.
- NARBONNE Jacques (1994), *De Gaulle et l'éducation, une rencontre manquée*, Paris, Denoël.
- ORAISON André (1985), *Quelques réflexions critiques sur l'organisation et l'attribution des régions d'outre-mer*, Saint-Denis, Université de la Réunion.
- PROST Antoine (1968), *Histoire de l'enseignement en France (1800-1967)*, Paris, Armand Colin.
- PROST Antoine (1986), *L'Enseignement s'est-il démocratisé ?*, Paris, Presses universitaires de France.
- PROST Antoine (1962), *Éducation, société et politique. Une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Paris, Le Seuil.
- SAUTAI Pierre (1975), *L'Enseignement à la Réunion*, Saint-Denis, SNES.
- SCHÉRER André (1985), *La Réunion*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? ».
- SERVIALE Mario et TÉCHER Karine (1991), *Histoire de la presse à la Réunion*, Saint-Denis, ARS Terres créoles.
- VAXELAIRE Daniel (1992), *Vingt-et-un jours d'histoire, île de la Réunion*, Saint-Denis, Azalées.